

CHARTE Préformation (U12 À U15)



F FACEBOOK.COM/SFTREILLIERES



O SFTREILLIERES

CHARTE ENGAGEANT LE LICENCIE ET SON RESPONSABLE LEGAL

Tout joueur licencié à la SF TREILLIÈRES dispose de droits mais aussi de devoirs envers le club, notamment le strict respect d'un certain nombre de règles :

- Tout licencié se doit de participer avec assiduité aux entraînements, sauf excuse valable. Toute absence doit être signalée au responsable de catégorie ou au responsable du pôle. En cas de non-respect de ces règles, l'éducateur sera dans son droit de ne pas convoquer le licencié pour le match suivant.
- Les horaires d'entraînements indiqués sont ceux de début et fin de séance d'entraînement. Chacun voudra bien accorder une attention particulière au respect des horaires. L'accès au terrain pourra être refusé en cas d'abus ! (Plusieurs retards, Etc.)
- L'entraînement de chaque catégorie s'effectue sous la responsabilité d'un éducateur et du responsable de la préformation. Le licencié doit lui faciliter la tâche, par un esprit constructif d'aide et de respect de l'individu en respectant le matériel mis à sa disposition.
- Je préviens l'éducateur de l'absence de mon enfant au plus tard le jeudi soir pour les matchs du samedi. Un enfant trop souvent absent le week-end ne verra pas sa licence renouvelée l'année suivante.
- L'acceptation réelle du principe de la « concurrence » et le respect des décisions de l'entraîneur doit être la règle. Le licencié devra accepter de jouer dans l'équipe pour laquelle il a été convoqué.
- Je respecte les équipements mis à ma disposition.
- J'arrive et je repars des matchs et entraînements en tenue de ville.
- Je m'engage à respecter les décisions des arbitres et des officiels et encourage les autres parents à en faire de même.
- Je participe à la vie de l'équipe de mon enfant et du club en général par :
 - Le respect du planning de transport et de bar proposé.
 - Une participation active aux évènements organisés par le club, notamment les tournois.
- Tout parent ne pouvant pas répondre à un tour de co-voiturage ou à un tour de tenue de bar, s'engage à trouver un remplaçant (ce n'est pas à l'éducateur de trouver un remplaçant).
- Une attitude correcte, en toutes circonstances, sera exigée, avant, pendant et/ou après les entraînements et matchs, et quel que soit le lieu (Terrain, Vestiaire, Voiture, Minibus, etc.). Le non-respect de l'adversaire, d'un partenaire, d'un dirigeant ou d'un arbitre, quelque soient les circonstances ne saurait être toléré, en particulier les violences ou paroles déplacée. Des sanctions disciplinaires internes au club allant jusqu'à l'exclusion pourront être prononcées par la Commission de discipline, ou le bureau.
- Tout licencié se doit de respecter l'image du club au travers d'internet et des réseaux sociaux.
- Chaque licencié U14 ou U15, s'engage à participer à l'encadrement de trois entraînements U6-U7 dans la saison, le mercredi après-midi.

NOTA: Une commission Discipline est mise en place au sein de la SymphoFoot TREILLIÈRES. Elle est la seule habilitée à prendre des sanctions, après avis de l'animateur ou de l'entraîneur concerné. Le respect de la personne guidera ses décisions La commission est seule habilitée pour étudier et solutionner tout cas ou problèmes qui pourraient être évoqués par les entraîneurs et/ou dirigeants et non mentionnés dans ce règlement

NOM : Fait à le PRÉNOM : Signature

(Précédé de la mention manuscrite « lu & approuvé »)